

CONSEIL DE QUARTIER « CENTRE VILLE-PETIT VAL »

Jeudi 26 mai 2016

Membres du Conseil de quartier :

Ville de Sucy-en-Brie

Présidente : Laurence WESTPHAL

Co-président : David CARDOSO

Administration : Christophe ABRAHAM (Directeur de l'Aménagement, de l'Education et du Développement durable) - Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Collège des habitants

Présents : V. BALLET, A. CELLIER, D. DUPONT, JP. DUPUY, C. GAILLARD, S. HAGUET, JC HUBERT, S. JOUFFREAU, F. LAVIALLE, JF LEONARDI, M. LETELLIER, C. LOTERIE, A. THEVENOT

Absent excusé : JC. DECONNINCK

Collège des institutionnels

Présents : F. BARON, M. DUBOIS, D. MOREAU, P. POUBEAU

Absents excusés : A. BERGERO, M. GUIDI

Invités

Anne-Marie BOURDINAUD, Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et Numérique

Ordre du jour :

- Présentation du budget communal 2016
- Point Commerces
- Avis sur la circulation piétonne dans le bourg ancien
- Communications et questions diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Présentation du budget communal 2016 C. ABRAHAM</p>	<p><u>Présentation des éléments essentiels du budget en complément du diaporama présenté en Conseil :</u></p> <p>Les recettes réelles de fonctionnement 2016 s'établissent à 44 174 752,12 €. A champs constants, elles baissent de -1,58%.</p> <p>Les impôts et taxes sont estimés à 34 615 524 € sans augmentation des taux. Seules la variation physique des bases ainsi que leur actualisation par la loi de finances (+1%) sont prises en compte.</p> <p>La dotation forfaitaire de l'état pour 2016 est estimée à 2 931 272 €, soit une baisse de plus de 20% par rapport à celle de 2015 (3 675 912 €).</p> <p>Les dépenses réelles de cette année s'élève à 41 253 800 €. A champs constants, elles diminuent de -0,14 %.</p> <p>Le budget du personnel est estimé en 2016 à 18 571 000 € compte tenu du transfert du CCAS à la Ville du personnel du service petite enfance. A champs constants, nous constatons une stabilité de 2015 à 2016.</p> <p>Les intérêts de la dette : 1 315 000 € (BP 2015 : 1 380 000 €). Le capital de la dette restant à rembourser a été ramené au 31 décembre 2015 à 41,155 M€. Rappelons que le capital restant dû au 31 décembre 2008 s'élevait à 52,173 M€, on constate donc pour la septième année une baisse de l'encours de la dette d'un montant total de 11 M€.</p> <p>Les recettes d'investissement 2016 hors emprunts sont estimées à 14 010 000 € (BP 2015 : 13 369 000 €). Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 16 510 000 €.</p> <p>Le besoin de financement complémentaire s'élève donc à 2 500 000 € qu'il est proposé de couvrir par voie d'emprunts. Le remboursement du capital de la dette est de 3 100 000 € en 2016, le désendettement prévisionnel de cette année est donc estimé à 600 000 €.</p> <p><i>Question</i> : Où seront accueillis les enfants du centre de loisirs du Parc pendant les travaux ? <i>Réponse</i> : L'accueil sera prévu dans la salle des tribunes du parc omnisport et très certainement en renfort dans une école.</p>

	<p><i>Question</i> : Avez-vous l'intention de surtaxer les logements secondaires ? <i>Réponse</i> : La Municipalité n'a pas cette intention.</p> <p><i>Question</i> : La Ville a-t-elle encore du patrimoine ? <i>Réponse</i> : La Ville n'a pas perdu de patrimoine, notamment des logements, des terrains comme le terrain de l'avenue du Fort dont sa vente a permis de réinvestir sur du patrimoine nouveau.</p> <p><i>Question</i> : Avez-vous prévu un budget pour des opérations de préemption sur des terrains et bâtiments ? <i>Réponse</i> : Les préemptions doivent être motivées et présentées au Conseil municipal pour délibération.</p> <p><i>Question</i> : Avez-vous des marges de manœuvre pour faire des économies et ainsi minimiser le recours à l'emprunt ? <i>Réponse</i> : Les charges de personnel sont en légère augmentation mais l'enjeu consiste à contenir ce poste budgétaire. La Ville s'est engagée depuis plusieurs années à l'entretien du patrimoine et notamment l'entretien des bâtiments scolaires qui à terme permettent de faire des économies. Par ailleurs, les services municipaux présentent leur budget prévisionnel avec une réduction de 5% chaque année. Des économies sont faites également depuis plusieurs années sur le parc automobile, par exemple.</p> <p><i>Question</i> : Est-il possible de réduire les subventions aux associations ? Madame Westphal indique que le budget est stable pour les associations. Les associations sportives et culturelles représentent un tissu très riche et vecteur de lien social suffisamment important pour ne pas les lâcher. C'est un choix politique de la Municipalité.</p> <p><i>Question</i> : Quel est le montant total des subventions aux associations ? Monsieur Abraham : moins d'un million d'euros pour l'ensemble des charges de gestion courante.</p>
<p>Avis sur la piétonisation du bourg ancien. AM. BOURDINAUD</p>	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la zone 20 kms, en particulier rue du Moutier, - Non-respect du piéton dans cette zone, - Dangerosité à l'angle des rues de Brévannes et du Moutier en direction de l'église par manque de protection des piétons malgré la mise en place du miroir, - La mise en place du stop de la rue du Moutier n'incite pas à le respecter, - Manque d'attractivité du centre-ville pour se passer de la circulation automobile, - Vigilance sur les mobiliers urbains au regard du coût élevé et de son efficacité,

- Manque de signalisation et marquage au sol du parking de l'église, détérioré.

Avis sur la piétonisation :

- Madame Lavalie fait remarquer qu'il ne faut pas piétonniser la continuité de la rue de Brévannes compte tenu du parking de l'église qui offre du stationnement.
- Madame Thévenot indique que pour piétonniser le centre-ville, il faut un intérêt à s'y arrêter, des commerces de qualité, une dynamique commerciale pour que cela fonctionne.
- Monsieur Poubeau indique qu'il faudrait débattre sur la nature de la piétonisation, la localisation précise, la fréquence et l'intensité en tenant compte de tous les habitants de Sucy, des commerçants et des résidents.
- Monsieur Hubert ajoute que toute piétonisation d'une zone commence par le problème du stationnement et des modes de déplacements alternatifs pour permettre la circulation piétonne en rapprochant les populations qui n'habitent pas à côté de cette zone. Pour la piétonisation alternative, il est nécessaire d'avoir un balisage très en amont pour éviter des complications de circulation automobile. Il souhaiterait voir la rue de Brévannes piétonnisée qui devrait tout naturellement être insérée dans le périmètre de la zone de rencontre. D'après les études qu'il a portées à la connaissance de la Ville, toute piétonisation fonctionne en piétonisation totale. Il ajoute également qu'il est nécessaire de prendre en compte le stationnement pour livraison des commerces.
- La mise en place d'une piétonisation une fois par semaine peut créer une certaine confusion.

Madame Bourdinaud propose de fermer les rues à la circulation des voitures pendant des périodes bien précises comme par exemple le samedi. Les périodes et les fréquences ne sont pas définies à ce jour et tiendraient compte des besoins des habitants mais aussi des demandes des commerçants. Durant ces périodes circulerait uniquement les piétons, les riverains et les vélos.

Monsieur Cardoso complète le sujet en indiquant qu'il est favorable à une piétonisation les weekends mais pas une piétonisation sur tout le centre-ville pour maintenir la circulation automobile et ainsi permettre la visibilité des vitrines commerciales.

Madame Bourdinaud précise également que la mise en zone 20 kms de la rue de Brévannes est trop

	<p>dangereuse sans aménagement spécifique. Lorsque le projet immobilier rue de Brévannes sera abouti, elle passera en zone 20 kms. Concernant le parking de l'église, il fait partie des axes de travail du projet de réaménagement du centre-ville.</p>
<p>Point Commerces D. CARDOSO</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Deux ouvertures récentes sur le centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> - Cabinet d'esthétique, rue du Moutier - Prêt-à-porter Olga, rue de la Porte suite à son passage à la Boutique éphémère 2. Ouverture de l'Annexe : lieu de guichet unique pour les manifestations et lieu d'exposition. Cette ouverture a pour objectif de redynamiser et d'animer le centre-ville. Ce local ne fait pas office d'une mairie annexe mais un lieu de billetterie et d'exposition concernant l'ensemble des quartiers. Les travaux ont été effectués en régie et le loyer mensuel s'élève à 750 € mensuel. 3. Projet d'ouverture d'un métier de bouche (charcuterie/boucherie/traiteur). 4. Ouverture prochaine d'une parfumerie située à l'angle des rues de Brévannes et Moutier après une longue période de négociation. 5. Réouverture du cordonnier place de l'Eglise. <p>Par ailleurs, l'ex local de la Palette d'or est actuellement en travaux pour l'extension du cabinet médical et pour la création d'une boutique commerciale en rez-de-chaussée. D'autres projets sont également en cours.</p> <p><i>Question</i> : Quels sont les leviers proposés par la Ville pour inciter les commerces à s'installer ? <i>Réponse de Monsieur Cardoso</i> : nous apportons une aide technique et urbanistique des services municipaux, des études de marché et une information auprès de la SADEV mais peu d'incitation financière. Il n'y a pas d'exonération de la CFE car elle n'est pas directement encaissée par la ville. Nous apportons également une aide en termes de communication par les services de la Ville, la FEDACS, un clip du Commerce local a été diffusé au cinéma municipal de Sucy et nous avons pris contact avec M6 pour la diffusion de ce clip.</p> <p>Monsieur Cardoso poursuit en indiquant la reprise de la boulangerie de Simply market par la Boulangerie des Bruyères, l'ouverture d'une épicerie fine rue L. Boon et l'ouverture du G20 au Rond'Or.</p>

	<p><i>Question</i> : Les loyers semblent être un problème à Sucy ?</p> <p><i>Monsieur Cardoso</i> : Oui en effet. Nous rencontrons très régulièrement les propriétaires de locaux qui souhaitent vendre leur bien. Certains ont fait de gros efforts.</p> <p><i>Question de Monsieur Gaillard</i> : Avez-vous des nouvelles relatives à la fermeture de l'Apparthé ?</p> <p><i>Monsieur Cardoso</i> : la décision de vendre leur appartement. Toutefois, ce commerce ne sera pas transformé en logements car il est impossible de supprimer un linéaire commercial en centre-ville.</p> <p>Il est demandé la possibilité de faire quelques aménagements sur la Place du Village afin de la rendre plus conviviale, notamment de faire du végétal plutôt que du minéral à l'occasion des prochains travaux du projet centre-ville.</p> <p>Madame Westphal indique qu'un projet de végétalisation est en cours avec des nouveaux prototypes de plantes en bac faits en régie. Ce projet devrait voir le jour d'ici la fin de l'été/début septembre 2016.</p> <p>Monsieur Baron demande s'il faut des autorisations de la mairie pour contribuer au fleurissement de sa rue en tant que particulier ?</p> <p>Monsieur Abraham répond qu'en principe oui mais s'il n'y a pas de gêne occasionnée au niveau des trottoirs par rapport à l'accès ERP, cela est toléré.</p> <p>Il est demandé si des réponses ont été apportées sur les questions posées lors des études d'impact du projet centre-ville. Madame Westphal répond que les réponses sont consultables en ligne sur le site de la Ville.</p> <p><i>Question</i> : Pouvez-vous nous donner des informations sur les deux boutiques installées face à la gare ?</p> <p><i>Réponse de Monsieur Abraham</i> : Les boutiques ont été installées et ouvertes sans autorisation de la mairie. La Ville est actuellement en contentieux avec le propriétaire.</p>
<p>Communications diverses C. ABRAHAM AM. BOURDINAUD</p>	<p>Autolib' : 3 stations de 6 places de stationnement avec borne de recharge situées au centre-ville devant la mairie, au Fort à côté de l'église Sainte Bernadette et à la Gare.</p> <p>Mise en service : automne 2016</p>

L. WESTPHAL	<p>Exposition et démonstration Autolib' : courant juin à l'Annexe les 11 et 25 juin, lors de la Brocante et Fête des Associations.</p> <p>Concernant la station située à la gare, les 3 places de stationnement perdues seront récupérées devant les boutiques en contentieux.</p> <p>Coût de l'opération : 60 000 € par an sur 3 ans pour les aménagements en contrepartie d'une redevance pour l'occupation du domaine public.</p> <p>Les agents municipaux pourront également avoir accès à ce système permettant ainsi de réduire les dépenses des services publics.</p> <p><i>Demande de Monsieur Hubert : Y a-t-il une clause de frais de maintenance avec plafonnement sur le contrat passé avec la commune qui sera pris en charge par l'entreprise pour tout ce qui concerne la maintenance des véhicules notamment pour les casses et détériorations éventuelles ?</i></p> <p>Madame Westphal répond que la maintenance est assurée par Autolib'.</p> <p>Création du pôle Environnement et Espaces publics : il s'agit de la mutualisation des moyens humains et techniques des services Espaces verts et Voirie. Missions : assurer l'aménagement paysager, le nettoyage et l'entretien coordonnés des espaces publics pour une meilleure cohérence des interventions des équipes sur le terrain ainsi qu'une complémentarité.</p> <p>Collecte des déchets : cette compétence de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a été reprise suite à la réorganisation à l'échelle de l'établissement public territorial T11. Même fonctionnement et même prestataire SEPUR. Des dysfonctionnements ont été observés, des recadrages ont été effectués afin de sensibiliser les personnels. Ces problèmes devraient être réglés progressivement.</p> <p>Une nouvelle communication devrait paraître pour préciser plus clairement les différentes zones et dates de collecte par le T11.</p> <p>Madame Bourdinaud invite les habitants à remonter les réclamations auprès des services techniques municipaux qui relayeront au T11.</p>
-------------	---

Dispositif Citoyens vigilants :

- Protocole signé entre le Préfet et la Ville
- Sept référents volontaires en place sur différents quartiers
- Formation de ces voisins vigilants à suivre avec la Police nationale
- Mise en place de panneaux Citoyens vigilants aux entrées de la ville et les rues bénéficiant du dispositif
- Mise en place à titre expérimental

Questions : La vidéo surveillance fonctionne-t-elle bien car plusieurs voisins ont été vandalisés et la Police nationale a répondu n'avoir aucune visibilité ? Avez-vous des statistiques sur la baisse de la délinquance et l'efficacité des caméras ?

Réponse : Les caméras fonctionnent bien, des statistiques ont été transmises aux services municipaux mais elles ne sont pas en notre possession. Les images sont bien enregistrées 24h/24 et visualisables. Des affaires ont été élucidées grâce à ce dispositif.

Il est rappelé que la Police municipale a essentiellement un rôle préventif et des missions restreintes en termes de sécurité. En revanche, la Police nationale intervient en cas de délit et dès lors qu'elle a un dépôt de plainte.

Des arrêtés ont été pris portant sur l'interdiction de mendicité autour du marché les jours de marché et à proximité du Monoprix, et sur l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique. Cela rend possible l'intervention de la Police municipale. Par ailleurs, la Ville s'est dotée d'un vigile maître-chien pour assurer la sécurité du parking du Village.

Plusieurs signalements formulés par les membres du Conseil de quartier, à prendre en compte en termes de sécurité :

- Rassemblement de jeunes sur le parvis de l'espace Jean-Marie Poirier : nuisances sonores
- Présence régulière d'un scooter blanc qui roule à vive allure et représente un véritable danger pour les nombreux enfants dans le parc Montaleau à la sortie des écoles
- Rassemblement régulier de jeunes très bruyants dans le parc Montaleau

	<ul style="list-style-type: none">- Présence journalière de jeunes qui viennent s'alimenter en substances illicites aux heures de sortie des écoles et qui commencent à interpeller les enfants. <p>Un sentiment d'inefficacité des caméras est constaté par un certain nombre de personnes car si les images sont visualisées, enregistrées et transmises au commissariat, il devrait être aisé d'identifier l'immatriculation du scooter et faire cesser ces nuisances lorsqu'une plainte est déposée.</p> <p>Il est demandé d'intensifier le passage de la PM pour verbaliser, sanctionner et réduire ces nuisances. Il est également constaté qu'il n'y a pas de lieux de vie pour les jeunes à Sucy.</p> <p>Madame Westphal signale qu'une réunion entre la Ville et la commission locale de sécurité et de prévention de la délinquance s'est tenue très récemment où le Commissaire de circonscription a assuré son objectif de renforcer la surveillance sur Sucy à l'égard des cambriolages.</p> <p>Madame Westphal indique que les signalements vont être pris en compte et relayés à la Police municipale afin de renforcer leur intervention et trouver des leviers pour pallier les problèmes de sécurité.</p>
<p>Monsieur Haguette souhaite porter à l'ordre du jour du prochain Conseil le sujet suivant : Quid de la concertation du centre ancien et avancement des réaménagements par la SADEV.</p>	